

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Convocation : 22/03/2024

Affichage liste délibérations : 29/03/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE** : Monsieur GUENON

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20240328_8

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT TERTIAIRE SIS 2 RUE EUGÈNE POTTIER POUR
AMÉNAGER UNE CRÈCHE DE 48 BERCEAUX ET DES LOCAUX TERTIAIRES DANS LE
DOMAINE DE LA SANTÉ**

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

La commune de Givors a acquis en 2021 le bâtiment sis 2 rue Eugène Pottier qui était alors propriété de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et qui adossé à la rue Camille Claudel. L'objectif poursuivi consiste à réhabiliter en profondeur ce bâtiment pour y aménager :

- Un **Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants d'une capacité de 48 berceaux**,
- Un **Point Accueil Écoute Jeunes**, dispositif identifié dans le cadre du contrat local de santé de Givors signé en novembre 2019,
- De nouveaux locaux pour le **Comité Départemental d'Hygiène Social** dans une logique de complémentarité avec le pôle santé (les deux bâtiments étant communicants via le R+1),
- Une offre d'environ **100 m² de locaux dans le domaine de la santé**, encore à affecter, s'inscrivant là aussi dans une logique de complémentarité avec le pôle de santé adjacent.

La présente délibération a pour objet la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération. Celle-ci sera intitulée « AP/CP numéro 2402 – Réhabilitation bâtiment 2 rue Eugène Pottier »

L'article L 2311-3 du Code général des collectivités territoriales précise que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel défini comme une opération ou un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Elle peut être révisée chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Le vote d'un tel outil de gestion permettra d'avoir une meilleure visibilité et une bonne gestion des crédits d'investissement sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et selon leur rythme de réalisation, soit sur les années N à N+2.

Le coût des travaux de ce projet s'élève, de manière prévisionnelle, à environ 3 500 000 euros TTC répartis en crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

Numéro de l'opération	Autorisation de programme	CP 2024 prévisionnel	CP 2025 prévisionnel	CP 2026 prévisionnel
2402	3 500 000	1 570 000	1 730 000	200 000

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

33 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'ADOPTER l'ouverture de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue Eugène Pottier ;
- D'ADOPTER le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus ;

- DE PREVOIR l'inscription au budget des crédits de paiement figurent dans les tableaux ci-dessus ;

- D'AUTORISER monsieur le maire ou son représentant à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUENON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.